

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

Jeudi 15 février 2024 à 17h30 – La Bastide de Sérrou (salle Jean Nayrou)

COMPTE-RENDU

Date de convocation : le 2 février 2024.

Etaient présents :

Collège Régional : Alexandre BERMAND, Kamel CHIBLI et Isabelle PIQUEMAL

Collège Départemental : Nathalie AURIAC, Véronique RUMEAU et Christine TEQUI

Collège Communal : Michel ANGLADE, Benoit ARAUD, Georges ARCIZET, Patrick BAZELER, Jean-Marie BIGOT, Laurent BOUTET, Laurence BUGAT, Danielle CARRIERE, Muriel CAVAILLES, Jocelyne CHANCE, Jean-Claude COMMENGE, Patrice COMMENGE, Jean-Louis CONTE, Catherine COULON, Maxime DANGLA, Dalia DEDIEU, Nancy DELAIGUE, Bernard DELBOSC, Jean-François DELHON, Jean-Louis DENAT, Jean-Claude ESCASSUT, Rosy FAUCET, Jocelyne FERT, Jean-Michel GARCIA, Jean-Louis GARIE, Pierre-Marie GIRARD, Sophia GREGORIOU, Sylviane LAVÉDRINE-GOGUILLOT, Michel LAZARO, Céline MALGAT, Georges MARTIN, Aurélie MIR, Hélène NIRASCOU, Magali PEDOUSSAUT, Maryse PERIGAUD, Michel PICHAN, Maryse PLANTADE, Christian PORTA, Thierry PORTET, Patricia QUINAT-RAYNAUD, Antoine RODRIGUEZ, Colette ROMIER, Guy ROUMAT, Jean-Paul ROUQUIER, Patrick TIMBART, Christine TOUGNE, Jean-Noël VIGNEAU, Jean-Pierre VILLENEUVE

Ont donné pouvoir :

Collège Régional : John PALACIN à Isabelle PIQUEMAL, Mélanie TISNE-VERSAILLES à Kamel CHIBLI

Collège Départemental : Raymond BERDOU et Olivier RATON à Christine TEQUI et Nadine NENY à Nathalie AURIAC

Collège Communal : Jean-Louis ATTANE à Thierry PORTET, Marie-Pierre EYCHENNE à Jocelyne FERT, Thomas FROMENTIN à Danielle CARRIERE, Pierrette ICART à Colette ROMIER, Yvon LASSALLE à Jean-Claude COMMENGE, Thierry PROS à Georges ARCIZET, Thierry TARIOL à Patricia QUINAT-RAYNAUD

Excusés ou absents :

Collège Régional : Pascale CANAL

Collège Communal : Alain ALRIC, Patrick AMARDEILH, Suzette AMILHAT, Dominique ANTOLINI, Daniel ARTAUD, Henri AYCHET, Hadrien BARATHIEU, Elodie BARBE, Arsène BARBOSA, Emmanuel BARNET, Jean-Michel BAVEREL, Marie-Rose BENDICK, Jean-Michel BERNARD, Magalie BERNERE, Marie-Léone BLAIN, Jean-Michel BOISVERT, Galaad BONFILS, Gaëlle BONNEAU, Christiane BONTE, Stéphanie BOTTINI, Bholème BOUFAID, Jérémy BOUSQUET, Francis BOY, Marie-Line BREGANI, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Olivier CAPDEVILLE, Sylvie CARBONNE, Jean CASSAN, René CAZALE, Daniel CAZARUC, Jimmy CHATELAIN, Jean-Luc CONTACOLLI, Mélanie COT, Gilles COURDIL, Antoine DALLA-PIETA, Didier DAVID, Hélène DENAT, Gabriel DIAZ, Geneviève DUBA, Didier DUFFAUT, Marie Anne DUPONT, Dominique DUPUI, Hélène DUPUY COUTAND, Abdel EL YACOUBI, Gilles ESTAQUE, Éric EYCHENNE, Olivier FERNANDEZ, Hervé FEUILLERAT, Magali FEVIN, Bénédicte FOURNIE, Annick FOURQUET, Guy FREBY, Laurent GALISSIER, Stéphane GARNIER, Anne-Marie GENTILHOMME, Sabrina GERARD, Julien GOUZY, Céline GRANGER, Nelson GUICHET, Marjolaine HUOT-ROYER, Nathalie JEVREMOVIC-CAUJOLLE, Sophie KUCSKOWSKI, Christophe KUNT, Pierre LABOURDETTE, Serge LAFFONT, Christian LAMMENS, Catherine LAMY, Glenda LANGUE, Olivier LAURENT, Frédéric LELANDAIS, Michel LIMOGES, Sandrine LOUBET, Michel LOUBET, Amélie LUC, Romain MAESTRIPIERI, Marie-Pierre MANDRAY, Wally MARCON, Emmanuel MARCQ, Patricia MARROT-REINARD, Florence MARTINS-PONS, Laurent MASNOU, Adeline MAUDUIT, Denis MIAILHE, Annie MICHEL, Laurent MILHORAT, Alex MIROUSE, Elisabeth MIROUZE, Serge MORA, Jean-Pierre NAVARRO, Pierre NIOL, Renelle PARENT, Florent PAULY, Laetitia PELATA, Franck PEREZ, Agrnès PICARD, Jean-Luc PICHENOT, Mathias PIQUEMAL, Thibaut PIQUEMAL, Henri POUCHES, Sylvie PUJOL, Christian PUJOL, Thierry RANNOU, Jacques RENOUD, Andréanne RETIERE, Marie ROBERT, Nathalie RODRIGUEZ, Thierry ROUAN, Philippe ROUCH, Catherine ROUJA, Janine ROUMAT, Véronique ROUSSEAU, Michel SABATIER, Yves SANS, Véronique SEGONDS, Sandrine SIMON, Jean-Louis SOULA, Michaël STEPHAN, Cédric TAGLIAFERRO, Michel TARTIE, Patricia TESTA, Jean-Christophe THEISEN, Pascale TIEVANT, Patrick TURLAN, Nathalie UMHAUER, Noémie VALENTI, François VANDERSTRAETEN, Éric VERGE, Aymeric VOISIN et Wilm WIJNEN

Invités présents :

Michel AUDINOS, Mairie de Soula, Joël CASPARD, Mairie de Montagne, Richard DANIS, Amis du PNR PA, Richard DE MERITENS, Mairie d'Oust, Jean DOUSSAIN, Mairie de Sainte-Croix-Volvestre, Maximilien GOUDET, Le Petit Journal, Josiane GOUZE-FAURE, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, Jeasmine HARMAND, FREDON Occitanie, Agnès LEGENDRE, CAUE de l'Ariège, Catherine LUPION, Sous-préfète de Saint-Girons, Robert MANCEAU, ANA CEN Ariège, Marine MONREDON, SCOT Vallée de l'Ariège, Claire PAGES, Région Occitanie, André PECHIN, SCOT Vallée de l'Ariège, Christophe PILLON, Mairie de La Bastide de Sérou, Jean-Claude RIVIERE, Amis du Parc, Yves ROUGES, Amis du Parc, Laura SERVAT, Communauté de Communes Couserans Pyrénées

Kamel CHIBLI, Président du Syndicat mixte du PNRPA accueille et remercie les Conseillers Régionaux et Départementaux, les délégués des communes, ainsi que les partenaires du SMPNR présents à l'Assemblée.

Le Président ouvre la séance.

Signature des Contrats Bourgs-centres Occitanie pour les communes de Castillon, Seix-Oust, Sainte Croix Volvestre (réf. Charte art. 1)

Le Président accueille Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, Catherine LUPION, sous-préfète de Saint-Girons, Jean-Noël VIGNEAU, Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées (CCCP), Agnès LEGENDRE, directrice du CAUE de l'Ariège, ainsi que les maires des communes de Castillon, Sainte-Croix-Volvestre, Seix et Oust.

Le Président rappelle que la Région a mis en place une politique « Bourgs-centres » en 2017 pour une première période 2018-2021 visant à apporter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines dont le maillage participe fortement au rééquilibrage du territoire régional. Cette politique a été renouvelée pour la période 2022-2028 en déclinaison du Pacte Vert Occitanie.

Le Président souligne que le rôle du SMPNR prend tout son sens dans l'accompagnement des communes pour la préparation et la finalisation des Contrats Bourgs-centres avec notamment les partenaires suivants : la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, le CAUE de l'Ariège, l'UDAP et la Sous-préfecture de Saint-Girons.

Le Président remarque que les contrats Bourgs-centre mettent en valeur les spécificités de chaque Département et renforcent le rôle des anciens chefs-lieux de canton, peu peuplés mais qui jouent un rôle central essentiel en tant que pôles d'attractivité. Les trois territoires qui vont bénéficier des contrats-Bourg-centres sont à préserver, tout en favorisant l'activité économique, le maintien et le développement des services publics dans toute leur diversité. Le Président rappelle que la Charte 2025-2040 du PNR place l'homme au cœur des territoires et remercie les partenaires de leur contribution à la finalisation des contrats.

Le Président souligne que le Département de l'Ariège a choisi d'être en accompagnement de la Région Occitanie pour cette démarche.

La Présidente du Département remercie le Président et explique que le Département de l'Ariège en tant que collectivité doit donner transparence et clarté sur les dispositifs d'accompagnement du territoire, elle remercie la Région Occitanie pour son accompagnement mais aussi pour la dérogation qui a permis aux communes de Seix et d'Oust de s'associer dans un contrat commun. La Présidente explique que pour la première fois depuis 1792, les deux communes officialisent une communauté de services publics et d'organisation économique et associative. Il s'agit d'un clin d'œil au passé, qui rejoint la vision de la Région et du Département : lorsqu'une spécificité est aussi évidente, il est important de la prendre en compte. Elle souligne que l'évaluation des contrats déjà en place permet de mesurer leur apport et représentent des feuilles de route tout autant qu'une visibilité sur les financements possibles.

Le président de la CCCP remercie le SMPNR et l'ensemble des partenaires qui ont permis l'aboutissement des contrats Bourgs-centres. Il félicite ses collègues maires d'être parvenus au terme de la démarche et précise qu'il s'agit d'une

excellente nouvelle pour les communes : elles sont importantes pour l'ensemble du territoire et ont besoin de dynamisme. Il remercie la Région, en particulier pour la gestion des fonds européens, ainsi que le travail des services de l'Etat.

Jean DOUSSAIN, maire de Sainte-Croix Volvestre, Patrick TIMBART, maire de Castillon-en-Couserans, Richard DE MERITENS, maire d'Oust et Hélène NIRASCOU, maire de Seix, remercient le SMPNR et l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la préparation et la finalisation des contrats. Ils expliquent l'importance capitale pour leur commune de bénéficier de l'appui technique et financier apporté par ces contrats.

Agnès LEGENDRE, directrice du CAUE de l'Ariège, remercie le SMPNR et l'ensemble des partenaires, au nom de Jean-Christophe CID, Président du CAUE de l'Ariège. Elle souligne que la signature des contrats Bourg-centres est une reconnaissance pour le CAUE et qu'il s'agit d'une montée en qualité du territoire.

Le Président remarque que les difficultés rencontrées par la commune de Sainte-Croix-Volvestre dans son projet d'aménagement d'une maison de santé illustre clairement le travail nécessaire pour garder et renforcer l'attractivité du territoire. Il remercie l'ensemble des partenaires du SMPNR pour l'accompagnement significatif à la finalisation des contrats Bourg-centre. Il remercie également Luce RAMEIL, directrice adjointe du SMPNR, qui a œuvré et suivi les contrats Bourgs-centres depuis leur origine et jusqu'à leur aboutissement.

Catherine LUPION, sous-préfète de Saint-Girons, salue l'ensemble des participants à l'Assemblée et remarque qu'il est nécessaire d'élaborer des stratégies de financement avec les collectivités et les services de l'Etat pour accompagner les différents projets qui se fédèrent.

Le Président du SMPNR, la Présidente du Département, le Président de la CCCP, les maires des communes de Castillon, Sainte Croix Volvestre, Seix et Oust, et la directrice du CAUE de l'Ariège signent les contrats Bourgs-centres.

Le Président salue et remercie les Conseillers Régionaux et Départementaux présents à l'Assemblée.

Le Président rappelle l'ordre du jour et remercie Christophe PILLON, maire de La Bastide de Sérou pour la mise à disposition de la salle Jean Nayrou.

Christophe PILLON, maire de La Bastide de Sérou, accueille avec plaisir les membres de l'Assemblée.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2023

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des modifications à apporter sur le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 15 décembre 2023, transmis aux délégués dans les documents préparatoires. Dans la négative, il propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2023.

Le Président présente les deux nouvelles personnes arrivées dans l'équipe du PNR : Emilie TEISSIER, gestionnaire en charge de la logistique et du contrôle de gestion et Elodie KOUADIO, coordinatrice du Pôle Ressources Humaines, Administration et Finances.

Adoption du budget primitif 2024

Jocelyne FERT, Vice-présidente du SMPNR, rappelle que suivant les orientations budgétaires présentées et débattues lors de la réunion du Comité syndical du 15 décembre 2023, le budget primitif a été établi avec plus d'ambition et sans perdre de vue l'objectif primordial de maintenir l'équilibre financier atteint en 2023.

En effet, la politique financière adoptée ces deux dernières années incluant l'augmentation des cotisations statutaires en 2022 ainsi que le plan d'optimisation budgétaire en 2023 a permis au Syndicat d'assainir sa situation financière et d'absorber le déficit cumulé de la section de fonctionnement. Ainsi à ce jour, on peut constater un résultat excédentaire annuel d'environ 100 000 € pour l'exercice 2023 et un résultat excédentaire cumulé de presque 10 000 €.

Jocelyne FERT souligne qu'il reste nécessaire de recourir aux lignes de trésorerie, pour un montant évalué à 350 K€ pour l'année 2024.

Chiffrage des dépenses prévisionnelles pour 2024, comparaison avec 2023				
	2023	Evolutions prévisionnelles entre 2023 et 2024	2024	Pour info
Programme d'actions	1 390 K€	199 K€ Nouveau projet Santé environnement (+65K€) 10 ans du bouquetin (+53K€) Embauche chargé projet N2000 (+37K€) Communication et frais de révision de charte (+44K€)	1 589 K€ 14%	415 K€ 26%
Coûts structurels (dont investissements)	620 K€	17 K€ Evolutions prévisionnelles MS brute chargée (+32K€) Hausse frais déplacement (+2K€) Economies sur investissements (-17K€)	637 K€ 3%	637 K€ 100%
TOTAL DES DEPENSES <i>(hors opérations d'ordre et salaire versé à agent mis à disposition)</i>	2 010 K€	216 K€ +199 K€ relatifs au programme d'actions et + 17K€ de frais de structure	2 226 K€ 11%	1 053 K€ 47%

Elodie KOUADIO, coordinatrice du Pôle Ressources Humaines, Administration et Finances du SMPNR, explique que dans cette même dynamique, le budget primitif 2024 se veut certes plus important, notamment par le développement du programme d'actions avec 31 actions à mener à hauteur de plus d'1,5 M€ financés à 74% et la croissance des frais de structure entraînant ainsi une hausse globale des dépenses de 216 K€ pour un total de 2 226 K€ de dépenses budgétisées. L'autofinancement s'opère à hauteur de 1 053 K€ soit 47%. L'ensemble se réalise dans le respect et la limite des ressources prévisionnelles, en l'occurrence les recettes sans procéder à une augmentation des cotisations statutaires.

Elodie KOUADIO rappelle la ligne de conduite définie pour veiller à l'équilibre du budget :

- Veiller à ce que la part à auto-financer sur les projets soit supportable pour la structure, sur toute la durée des projets : actualiser et respecter la feuille de route financière
- Veiller à ce que les cotisations statutaires permettent de financer les frais de structure et les coûts à auto-financer sur les projets
- Maîtriser la trésorerie en privilégiant les financements permettant les avances et les acomptes (céder éventuellement ces créances à la banque, mais attention aux coûts d'intérêts très élevés, qu'il faut auto-financer)
- Anticiper les besoins de financement liés à l'extension du périmètre du PNR, sur la base des attentes et des besoins des membres du syndicat et de la capacité à faire de l'équipe technique du PNR.



Chiffrage des recettes prévisionnelles pour 2024 à hauteur de 2 226K€

FONCTIONNEMENT	
Cotisations statutaires	470 K€ Région Occitanie (50%) 235 K€ Bloc communal (25%) 235 K€ Département de l'Ariège (25%) 940 K€
Cotisations Foix ville porte	19 K€
Dotations Etat	150 K€
TOTAL recettes certaines de fonctionnement	1 109 K€
ACTIONS	
Recettes certaines sur actions	832 K€
Recettes incertaines sur actions	126 K€ Restauration biodiversité 80 K€ Contrat spécifique Région 33 K€ Plan alimentaire territorial 46 K€ Animation réseau Valeurs Parc 285 K€
TOTAL recettes prévues sur actions	1 117 K€



Pas d'augmentation des cotisations statutaires en 2024
Avec la dotation de l'Etat, les cotisations permettent bien de couvrir les 1 053 K€ d'autofinancement prévisionnels



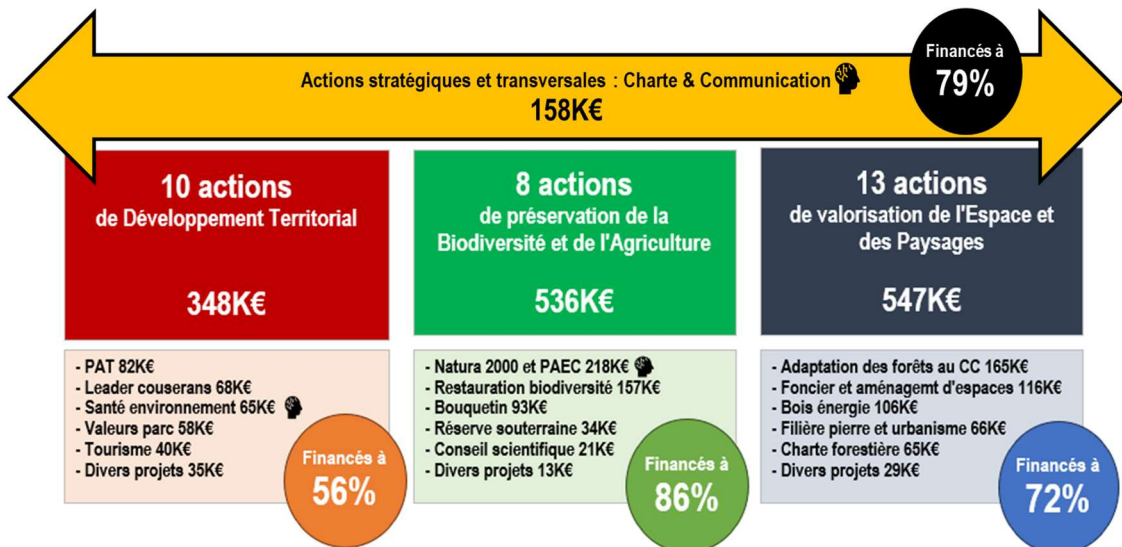
Des inconnues subsistent sur le financement du programme d'actions à hauteur de 285 K€

TOTAL RECETTES 2024 2 226 K€

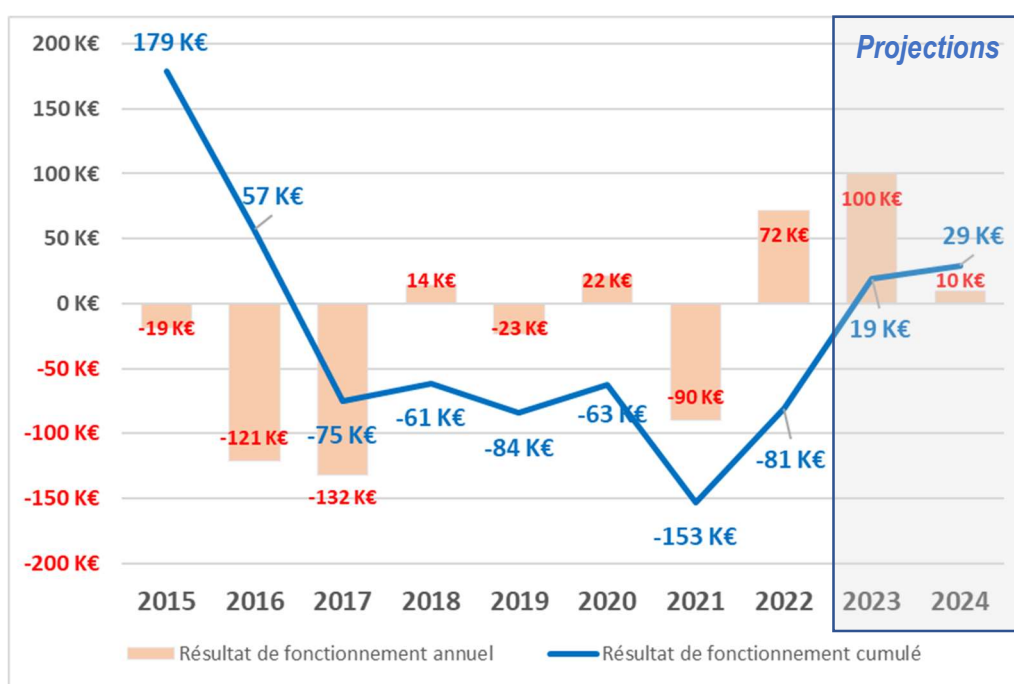


Par ailleurs, la mise en œuvre du budget 2024 reposera les 3 grandes orientations financières suivantes :

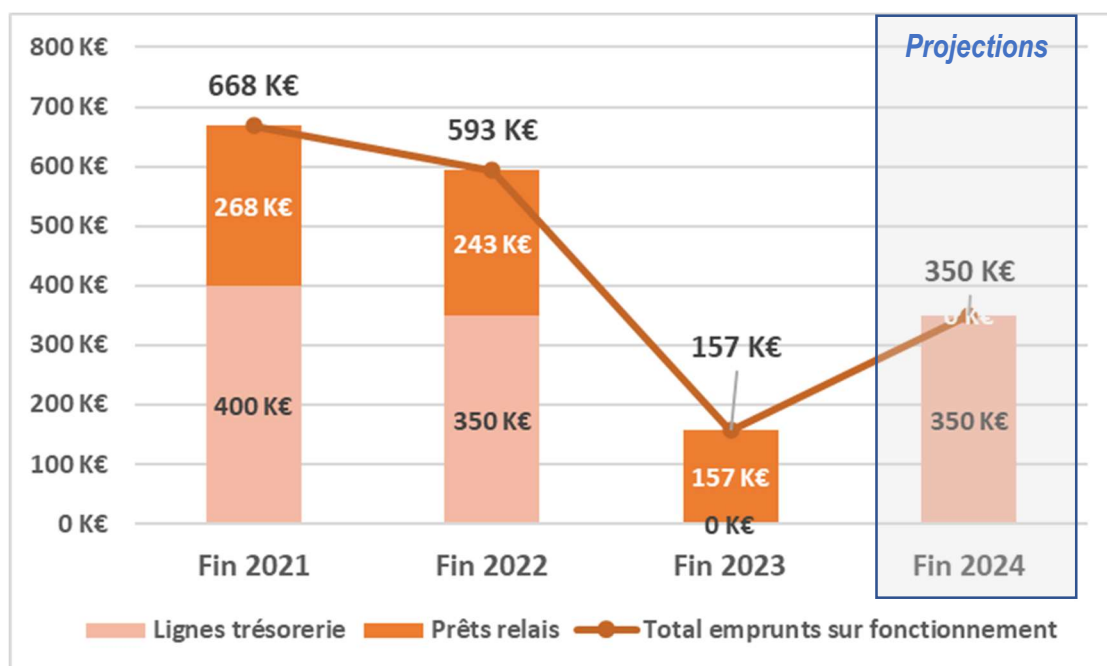
1. Déployer un programme d'actions plus ambitieux, en hausse de près de 200K€ par rapport à 2023



2. Maintenir l'équilibre financier atteint en 2023 en fonctionnement



3. Maîtriser les dettes financières (prêts relais et lignes de trésorerie)



Elodie KOUADIO souligne que les coûts structurels de fonctionnement, ainsi que la part à autofinancer sur le programme d'actions, doivent par conséquent être maîtrisés et couverts par des recettes suffisantes pour atteindre ces 3 grands objectifs.



Hypothèses de BUDGET 2024 par rapport à 2023

Dépenses de fonctionnement	2 082 479	2 026 792	97%
Dépenses d'investissement	185 000	156 657	85%
Grand TOTAL des dépenses	2 267 479	2 183 449	96%

Exécution du Budget 2023

Budget 2023	Réalisé prévisionnel 2023	% exécution prévisionnelle
2 082 479	2 026 792	97%
185 000	156 657	85%
2 267 479	2 183 449	96%

Certaines actions relatives aux investissements, initialement inscrites au budget 2023 n'ont pu être réalisées, induisant un taux d'exécution budgétaire global de 96%

Budget 2024 en hausse par rapport à 2023

Proposition Budget 2024	Variation par rapport à prévision 2023	
2 345 316	318 524	15%
141 910	-14 747	-8%
2 487 226	303 777	13%

L'équilibre financier étant atteint en 2023, le programme d'actions se voit croître et les investissements légèrement réduits, en 2024 induisant en somme une hausse des dépenses à hauteur de 304 K€, soit 13% de plus par rapport à 2023 tout en maintenant le cap



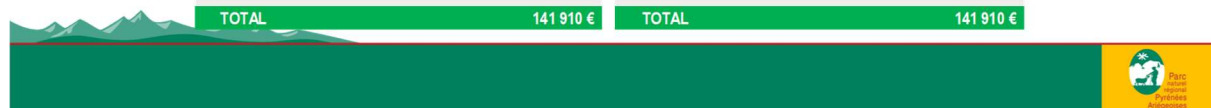
Elodie KOUADIO précise qu'en outre, en référence aux nouvelles dispositions offertes par la M57, il conviendra pendant le vote d'autoriser également le Président à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette nouvelle disposition pourrait ainsi limiter la nécessité d'avoir recours à des DM.



Proposition du Budget Primitif 2024 par Chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
11 Charges à caractère général	772 750 €	13 Divers remboursements (indemnités journalières...)	40 000 €
12 Charges de personnel	1 386 304 €	70 Mise à disposition d'un agent du PNR	100 000 €
65 Autres charges de gestion courante	23 002 €	74 Dotations et participations	2 174 131 €
66 Charges financières	30 900 €	Dont Dotation Etat	150 000 €
67 Charges exceptionnelles	450 €	Dont Cotisations statutaires	940 000 €
42 Opérations d'ordre (amortissements)	131 910 €	Dont Subventions sur actions	1 079 781 €
		Dont Cotisations Valeur Parc	4 350 €
		75 Autres produits de gestion courante	1 721 €
		77 Produits exceptionnels	500 €
		42 Opérations d'ordre	28 965 €
TOTAL	2 345 316 €	TOTAL	2 345 316 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
20 Immobilisations incorporelles	15 000 €	13 Subvention d'investissement	- €
21 Immobilisations corporelles	65 545 €	10 FCTVA	10 000 €
16 Remboursement d'emprunts	30 400 €	16 Nouveaux emprunts	- €
26 Participations et créances rattachées	2 000 €	40 Opérations d'ordre (amortissements)	131 910 €
40 Opérations d'ordre (transferts entre sections)	28 965 €	24 Produits des cessions	- €
TOTAL	141 910 €	TOTAL	141 910 €



Le Président remercie Elodie KOUADIO pour cette première présentation du Budget, demande aux membres de l'Assemblée s'il y a des questions et dans la négative, propose de procéder au vote.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la proposition de Budget primitif 2024, le maintien du montant des cotisations statutaires du SMPNR pour un montant de 3,89 € par habitant et autorise le Président à effectuer les mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Election d'un délégué du Bloc Communal au Bureau syndical (réf. Charte art.1)

Le Président explique que Stéphane GARNIER, maire de Lacave et membre du Bureau syndical, lui a fait connaître sa démission de ce dernier pour des raisons personnelles. Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau délégué du Bloc Communal, appelé à le remplacer.

Les statuts prévoient une élection par le Comité syndical sur proposition du Collège du Bloc Communal. L'élection est à un tour et s'effectue à la majorité simple.

Le Président explique que pour respecter l'équilibre de la composition du Bureau, un appel à candidature a été fait auprès des délégués du Bas Couserans, mais à ce jour il n'a pas reçu de candidature. Aussi l'appel à candidature va-t-il être élargi et l'élection d'un nouveau délégué du Bureau reporté au prochain Comité syndical.

REVISION DE LA CHARTE (réf. Charte art. 1)

Le Président rappelle que la Fédération des Parcs Naturels Régionaux (FPNR) a émis en mai 2023 un avis favorable sur le projet de Charte 2025-2040 du PNR et le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a émis un avis défavorable à la même époque, considérant que le SMPNR a un rôle à jouer sur la prédation, à l'encontre de la position du SMPNR.

Le Président remarque que la réunion du Comité syndical du 24 novembre a permis d'acter la version intermédiaire de la Charte, qui intègre des modifications issues des recommandations des avis du CNPN et de la FPNR, en concertation et suite à de nombreux échanges avec les partenaires du SMPNR et les services de l'Etat.

Le Président explique qu'un courrier du préfet de région Occitanie a été adressé la veille au soir à la Présidente de région Occitanie sur le projet de Charte 2025-2040. Cet avis est favorable, sous réserve du retrait des paragraphes sur la régulation de la prédation. L'avis du préfet de région comporte quelques recommandations sur plusieurs sujets différents, et souligne également l'excellence du travail réalisé sur le projet de Charte.

Le Président exprime sa satisfaction et son contentement à la lecture de l'avis reçu. Il souligne que les échanges avec le préfet de région ont montré que ce dernier est très conscient des difficultés soulevées par le sujet de la prédation. Le Président remarque que le travail réalisé au cours des mois écoulés avec les partenaires et les services de l'Etat sur les modifications du projet de Charte a été une aide à la décision du préfet, qui a bien reçu et tenu compte des délibérations votées en Bureau syndical.

La Présidente du Département remarque que cette bataille sur la prédation était nécessaire : elle a clarifié le propos et les responsabilités des acteurs. Le sujet de la prédation ne revient pas au SMPNR ni à ses membres. Le SMPNR n'a pas la responsabilité de déployer ce qui n'est pas écrit dans sa Charte.

La Sous-préfète de Saint-Girons explique que l'avis de l'Etat était attendu depuis plusieurs semaines. Il s'agissait d'une étape critique sur un point qui faisait débat. Le projet de Charte a été réécrit sur le sujet de la prédation, en tenant compte des deux parties. Elle remarque que l'avis du préfet de région souligne la qualité du projet de Charte et des évolutions qui ont été conduites. Les échanges ont permis de creuser certains sujets, ainsi que les modalités d'accompagnement sur certaines problématiques, pour arriver à un projet de Charte équilibré. Il reste quelques points à améliorer pour aboutir à la version finale. La Sous-préfète souligne le souci du SMPNR d'avoir une Charte de qualité, un support de travail qui permette une collaboration fructueuse. Elle remarque que le CNPN fait partie des acteurs qui ont un avis à donner sur des projets à enjeux. Il est indispensable de prendre ces avis parfois rigoureux en compte, mais les représentants de l'Etat peuvent également faire valoir l'équilibre territorial.

Le Président rappelle que l'avis du préfet de région était attendu avec impatience : le calendrier de la révision de la Charte comporte des procédures incompressibles, or il est souhaitable que le classement du PNR soit signé avant les prochaines élections municipales.

Matthieu CRUEGE, directeur du PNR, explique que les recommandations du préfet de région vont permettre d'amender le projet de Charte, qui sera ensuite soumis à l'avis de l'autorité environnementale (3 mois) et à l'enquête publique (1 mois). Il précise que les commissaires enquêteurs ont été désignés pour organiser l'enquête publique.

Matthieu CRUEGE souligne que l'affichage dans les communes est très important, que leur défaut peut être un motif d'irrégularité et demande aux maires et aux délégués d'être vigilant sur cet aspect de l'organisation. Il rappelle qu'Amélie LE STER, chargée de mission sur la révision de la Charte est à leur disposition pour toute question. Le projet de Charte final, amendé le cas échéant en fonction de ces avis, sera soumis au Comité syndical pour délibération.

Après examen final du Ministre (4 mois), le SMPNR enverra la Charte pour approbation au Département, aux communes et aux EPCI. Ceux-ci disposeront de quatre mois pour approuver le projet de Charte après la saisine des collectivités.

Les documents sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

PROGRAMME D' ACTIONS

Engagé pour le végétal (réf Charte art. 7.2)

Jeasmine HARMAND, animatrice JEVI (Jardins Espaces Végétalisés et Infrastructures) secteur Ouest, présente l'association FREDON Occitanie et la Charte « Engagé pour le végétal » à l'Assemblée.

FREDON Occitanie est un réseau régional d'experts au service de la santé du végétal, de l'environnement et des hommes.



Une action dans l'intérêt collectif

Politiques publiques



Réseaux engagés



Compétences terrain



Santé des végétaux



Surveillance du territoire et inspections des cultures et produits végétaux

Nos objectifs : Lutter contre les organismes nuisibles, les espèces exotiques envahissantes, les dangers sanitaires

Nous agissons : Surveillance/ Inspection officielles / Diagnostics / Formations et information

Santé de l'environnement



Ingénierie et animation de réseaux au service de la santé l'environnement

Nos objectifs : Accompagner les gestionnaires publics et privés vers une meilleure gestion des ressources et un gain environnemental dans leurs pratiques

Nous agissons : Centre de ressources régional et appui territorial (eau, intrants, aménagement durable, biodiversité, exotiques envahissantes, espèces sensibles à la santé humaine...).



Pathologistes



Entomologistes



Botanistes



Agronomes



Ecologues



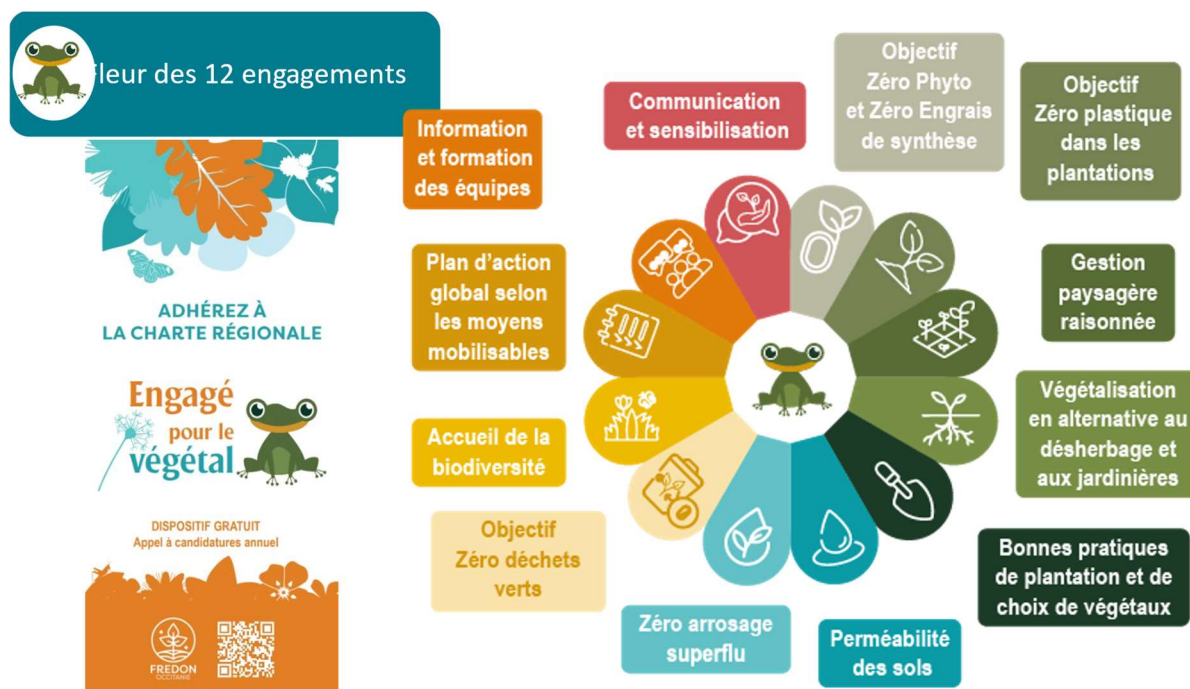
Géomaticiens

Jeasmine HARMAND explique que la Charte « Engagé pour le végétal » est une charte d'engagement à l'attention des gestionnaires de jardins, espaces verts et infrastructures d'Occitanie animée par la FREDON. La végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal et son déploiement se placent au cœur de cet outil.

La Charte propose aux gestionnaires signataires un cadre technique et méthodologique pour la mise en œuvre de solutions écologiques, efficaces, pérennes en fonction des usages et des moyens mobilisables.

Elle s'articule autour de 12 engagements-clés pour une gestion respectueuse de la santé, de l'environnement et des territoires. Dans leur lignée directe, elle remplace les chartes régionales « Zéro Phyto », pour poursuivre toujours et encore l'accompagnement des gestionnaires de jardins, espaces verts et infrastructures.

Jeasmine HARMAND souligne que la Charte s'inscrit dans une démarche de progression continue, avec un plan de gestion des espaces suivi sur le long terme. La communication et la sensibilisation occupent une place très importante dans la démarche.



Galey et Loubières, communes du PNR ont été labellisées en 2023.

Muriel CAVAILLES, déléguée de la commune de Loubières, explique que lorsque le Conseil municipal de Loubières a pris connaissance du cahier des charges de la Charte « Engagé pour le végétal », la démarche était déjà engagée par la commune. Il a donc semblé tout naturel de s'appuyer sur les compétences et l'aide technique de l'association FREDON Occitanie et de mettre en place une démarche progressive qui permette de candidater au niveau 1 du label. La candidature de Loubières a été retenue, ce qui a permis de communiquer sur les engagements de la commune.

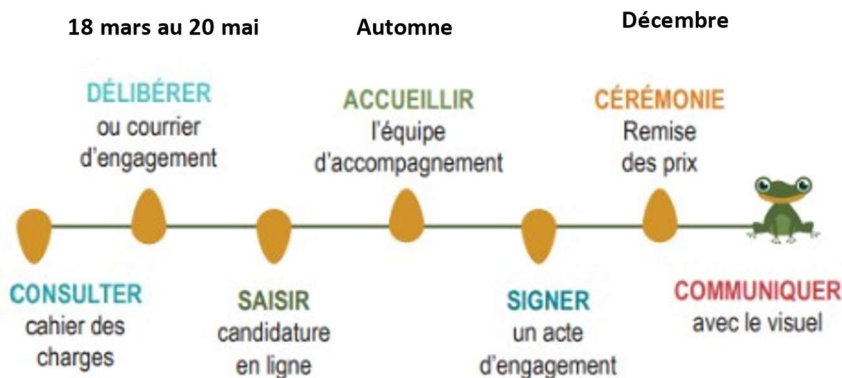
Muriel CAVAILLES souligne qu'il s'agit d'une opportunité d'être accompagné, aidé dans la réflexion. Elle remercie la FREDON et le PNR qui ont été des partenaires majeurs pour l'obtention du label, et annonce que Loubières a choisi de candidater pour le niveau 2 du label en 2024. Jeasmine HARMAND informe l'Assemblée que les candidatures pour le programme « Territoires engagés pour la nature » de l'Office Français de la Biodiversité viennent de s'ouvrir. Il s'agit de l'évolution du label « terre Saine » qui valorise les bonnes pratiques de gestion publique.

Jeasmine HARMAND explique que le site internet de FREDON Occitanie permet de consulter le cahier des charges de la Charte, de candidater à partir du 18 mars pour le label 2024, mais aussi d'accéder à des guides, des aides ou des idées :

<https://www.fredonoccitanie.com/jevi/charte-regionale-engage-pour-le-vegetal/>



Démarche de candidature – calendrier 2024 !



Un processus de candidature qui ne change pas !

Le Président remercie Jeasmine HARMAND et Muriel CAVAILLES et encourage les membres de l'Assemblée à les contacter pour toute information complémentaire.

Energie : avis sur les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR) proposées par les communes du PNR (réf. Charte art. 8.5)

Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT explique que la loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) porte diverses mesures de simplification administrative visant à faciliter le développement des ENR, et institue notamment une nouvelle planification locale, reposant sur l'identification de zones d'accélération pour l'installation d'EnR (ZAE nR). Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, le biogaz, la géothermie, le bois-énergie, etc. Par courrier du 24 juillet 2023, le Préfet recommandait de « rechercher prioritairement les zones déjà artificialisées (toitures, friches, anciennes décharges, parking, ...) qui pourraient faire l'objet de projets photovoltaïques ou de réseaux de chaleur, filière qui présentent les potentiels les plus importants dans notre département ».

Le Président remarque que ce sujet est important pour le SMPNR, qui a vu dans le passé des projets parfois surdimensionnés ou incohérents et qui doit rester vigilant.

Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT rappelle qu'à la demande du préfet de l'Ariège, les communes ont identifié des zones d'accélération, après consultation du public et débat au sein de l'intercommunalité, qu'elles ont transmis aux services de l'Etat au plus tard le 31 janvier 2024.

Dans ce cadre, « lorsque les communes sont intégrées en totalité ou partiellement dans le périmètre de classement d'un Parc naturel régional, l'identification des zones d'accélération est réalisée en concertation avec le Syndicat mixte gestionnaire du parc pour ce qui concerne les zones situées en son sein ».

Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT rappelle que la position du SMPNR est favorable au développement économique, mais qu'il est aussi le garant de l'environnement paysager et de l'activité agricole, il doit donc accompagner cette accélération.

Luce RAMEIL, directrice adjointe du SMPNR, rappelle les principes de définition des ZAE nR :

- **Prévenir et maîtriser les dangers ou les inconvénients de l'implantation d'EnR** (ressource en eau, intérêts environnementaux, paysagers, patrimoniaux...), la ZAE nR n'assure pas l'autorisation d'un projet, elle affiche un secteur préférentiel
- Tenir compte de la **nécessaire diversification des EnR** en fonction des potentiels du territoire concerné et des EnR présentes
- **Orienter les développeurs** vers des zones jugées préférentielles et prioritaires pour les projets EnR
- **Les projets pourront bénéficier de délais de procédures raccourcis** (le cadre réglementaire aux projets EnR (urbanisme, étude d'impact...) reste applicable) et de **bonus tarifaires**
- **Des projets hors ZAE nR pourront être autorisés**

Luce RAMEIL explique que le PNR peut accompagner les communes dans la définition des ZAE nR, et que son avis tient nécessairement compte de la compatibilité ou l'absence de compatibilité des zones définies avec la Charte actuelle et la future Charte du SMPNR, en particulier sur les principes suivants :

1. **Sobriété**
2. **Réponse aux besoins du territoire, de ses habitants et de ses activités**
3. **Concours à la solidarité nationale et logiques de réciprocité**

Plus précisément, la Charte du SMPNR préconise pour la production d'énergie photovoltaïque :

- Développement sur les bâtiments et infrastructures existantes ou sur les zones à caractère artificiel dont la vocation agricole, forestière ou naturelle est définitivement perdue (ancien site industriel, parking en milieu urbain)
- Intégration architecturale et paysagère des équipements, respect des dispositions des documents d'urbanisme et des zonages de protection (protection Monuments historiques, sites classés).

Par ailleurs, la Charte précise que les centrales solaires au sol n'ont pas vocation à être implantées :

- Dans les sites naturels majeurs de la Charte
- Sur les terres agricoles, et notamment sur des parcelles déclarées à la PAC et/ou ayant bénéficié au cours des 10 dernières années d'une aide (ex. Prime herbagère agroenvironnementale, Mesure Agroenvironnementale et Climatique, Contrat Agriculture Durable, Contrat territorial d'exploitation, etc.)
- Sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
- Sur les secteurs à forts enjeux paysagers.

Pour la production d'énergie hydroélectrique :

- Favoriser en priorité l'augmentation de la production sur des équipements existants sans que cela entraîne une augmentation des prélèvements : rehausse de certains barrages, micro-turbinage sur réseaux d'eau potable
- Pas d'implantation de nouveaux équipements hydroélectriques sur les parties de cours d'eau résiduelles et non aménagées (ex. les bassins de l'Arac, Alet, Haut-Salat, et moindre mesure du Garbet).

Enfin, pour la production de chaleur (biomasse), la Charte du SMPNR précise que :

- Le bois est une énergie locale qui, par combustion, assure le chauffage de nombreux bâtiments (bûches, plaquettes, granulés). Les chaudières et réseaux collectifs alimentées à base de plaquettes sont notamment fortement encouragés.
- La méthanisation est développée, par la valorisation des gisements d'effluents d'élevage et des déchets végétaux et autres sources, sans recours ni concurrence à des productions alimentaires qu'elles soient animales ou humaines, dans le cadre de projets territoriaux de méthanisation portés ou validés par les collectivités. Les distances d'export sont limitées afin d'éviter des transports inopportuns de matières vers un site biogaz.

Elle rappelle également que deux enjeux forts de la Charte sont à prendre en compte dans la définition des ZAE nR :

L'enjeu du maintien du potentiel productif agricole (objectif Charte : pas de réduction des surfaces agricoles dédiées à l'alimentation) et l'enjeu du maintien des équilibres « espaces ouverts / espaces forestiers » (objectif charte : évolution de la surface forestière entre - 5 % et + 5 % de la surface actuelle).

Luce RAMEIL explique que le Département de l'Ariège a développé une grille d'analyse des projets de production d'énergie renouvelable avec de nombreux critères d'évaluation qui sera utilisée par le SMPNR dans l'analyse des projets proposés par les communes.

Luce RAMEIL souligne que le rôle du SMPNR porte également sur l'accompagnement individuel ou collectif pour la concrétisation des projets retenus, avec les EPCI, SCOT Vallée de l'Ariège, SDE 09... ainsi que le suivi et la participation aux suites des procédures de validation opérées par l'Etat.

Il est proposé à l'Assemblée d'émettre un avis favorable pour les ZAEnR qui respectent la Charte du SMPNR et de rencontrer les communes qui ont proposé des ZAEnR qui ne respectent pas la Charte du PNR en révision.

Le Président remercie Luce RAMEIL et remarque que la question des patrimoines et les conditions d'implantation du photovoltaïsme sont à l'examen au niveau de l'Etat. Il souligne qu'il est important d'établir un cadre de travail.

La Sous-préfète de Saint-Girons rappelle qu'il est nécessaire de sortir de l'énergie carbonée, mais que les zones naturelles doivent être protégées. Les contraintes des Monuments Historiques sont également incontournables et imposent des aménagements coûteux. La Sous-préfète se demande si une position de principe est possible, l'étude des projets au cas par cas semble aujourd'hui plus adaptée.

La Présidente du Département de l'Ariège remarque que ce n'est pas la quantité qui fait la qualité des projets émergents. Elle souligne que le Département et le SMPNR ont tout intérêt à faire une évaluation commune des projets. La grille d'évaluation développée par le Département comporte 45 critères qui permettent de vérifier que les projets conviennent au territoire, et la manière dont ils se positionnent par rapport aux attendus.

Alexandre BERMAND, Conseiller Régional, témoigne que d'autres lois sont à prendre en compte dans les ZAEnR, comme la Loi sur l'eau, qui impose un débit réservé sur les cours d'eau. Il se demande également dans le cas du photovoltaïsme, qui a la maîtrise de la fabrication des panneaux et quelle est leur provenance.

Le Président remarque que la loi sur l'accélération des énergies renouvelables est une opportunité, mais qu'il est nécessaire de rester vigilants sur des projets qui sont parfois très séduisants. Il demande à l'Assemblée s'il y a des questions et dans la négative, propose de passer au vote.

Le Comité syndical valide à l'unanimité le principe d'émettre un avis favorable sur les ZAEnR qui respectent la Charte du SMPNR et dans le cadre de la concertation, de rencontrer les communes qui ont proposé des ZAEnR qui ne respectent pas la Charte du PNR en révision.

POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Le Président rappelle que l'année 2024 est aussi le 10^{ème} anniversaire de la réintroduction du bouquetin dans les Pyrénées Ariégeoises et qu'un événement est prévu à Ustou le 31 juillet. Il présente l'affiche de l'évènement et rend hommage à André ROUCH, son prédécesseur, pour le travail accompli : les bouquetins en Ariège se portent bien.

Yves ROUGES, des Amis du Parc, rappelle que le suivi vétérinaire des bouquetins reste une priorité et que les problèmes de Tags dans le Parc sont toujours préoccupants.

Georges ARCIZET, délégué d'Ustou, est heureux que le temps fort des 10 ans ait lieu à Ustou et précise que tout y sera prêt pour faire de cette célébration de la réintroduction du bouquetin une belle fête.

CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLEES

Le Président informe l'Assemblée que le prochain Comité syndical sera centré sur le projet de Charte et aura lieu en avril.

Le Président clôt la séance.

Le Président

Kamel CHIBLI

